



## Retenue sur caution à cause d'un soit disant problème de ménage

Par **alfaja**, le **22/05/2009** à **09:19**

Bonjour,

Suite à un état des lieux de sortie avec notre propriétaire en date du 01/05/2009 après 3 ans d'habitation des lieux, celle-ci, 3 semaines après, veut nous retenir des frais de ménage de 250 euros ! Lors de l'état des lieux, le sujet n'a jamais été abordé sur le fait de faire intervenir une entreprise de nettoyage à nos frais ! Elle nous l'apprend 3 semaines après...

Pourtant l'appartement a bien été nettoyé en totalité !

Ces problèmes de ménage (1 vmc poussiéreuse et porte de cuisine vieillie, joints noircis sur la baignoire, ce qui était déjà mentionnées à l'entrée dans les lieux) ne sont pas liés à un problème de nettoyage mais plutôt à de l'usure, l'appartement n'ayant jamais été refait en 15 ans.

Sur notre état des lieux à nous, signé par elle, ces problèmes de ménage ne sont pas mentionnés... Peut elle faire une retenue de caution ???

Quels recours pour nous ?

Merci de votre aide